FORMULAIRE 19

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᓂᕈᐊᖅᑐᓕᕆᔨᒃᑯᑦ
NUNAVUNMI NIGUAKNIK
ELECTIONS NUNAVUT
ÉLECTIONS NUNAVUT

DEMANDE DE NOUVEAU DÉPOUILLEMENT ADMINISTRATIF DE LA PART D'UN CANDIDAT/D'UNE CANDIDATE

Partie I Conformément au paragraphe 224.18(2) de la *Loi électorale du Nunavut*, s'il existe une différence de 25 votes ou moins entre le nombre de votes exprimés pour un candidat déclaré élu et un candidat non élu, un candidat qui n'a pas été déclaré élu peut, dans les 10 jours suivant le jour du scrutin lors d'une élection municipale, demander au directeur du scrutin de procéder à un nouveau dépouillement.

Partie II Je suis un candidat/une candidate qui n'a pas été déclaré élu(e) aux élections tenues

le _____, 20___ dans la communauté de _____,

pour : ☐ Maire **ou** ☐ Conseiller **ou** ☐ ASD / Commission scolaire

et je souhaite demander un dépouillement administratif en vertu du paragraphe 224.18 (2) de la *Loi électorale du Nunavut.*

J'attends la décision du directeur du scrutin concernant la tenue d'un nouveau dépouillement et qu'on m'informe de l'heure et du lieu de ce dépouillement.

Signé dans la communauté de _____, Nunavut, ce ____ jour de _____, 20__

_____ **X**_____

Nom du candidat/de la candidate *Signature du candidat/de la candidate*

Adresse :

_____

Courriel : _____ Téléphone : (_____) _____

Partie III Directeur du scrutin : Réception de la demande de nouveau dépouillement

Cette demande de dépouillement administratif a été reçue le _____, 20____

Un dépouillement administratif des votes exprimés lors de l'élection aura lieu à une heure et à un endroit déterminés par le directeur du scrutin et le directeur général des élections.

Le candidat ou la candidate ayant présenté la demande et tous les autres candidats à l'élection seront informés des détails.

_____ X_____ _____

Directeur du scrutin *Signature* *Date*